

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 073-247300668-20240718-2024_18_07_1-DE



**Objet : Véloroute des 5 lacs - Liaison Sougey / Gué des Planches / Gare de Lépin-le-Lac - -
Attribution du marché de travaux**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juillet à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). ILBERT. MANSOZ (pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VOISIN. WROBEL (Pouvoir F. DUPRAZ).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que la Région AuRA a délégué à la CCLA la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction d'une voie verte entre la base de loisirs du Sougey et le secteur du Gué des Planches avec liaison jusqu'à la gare de Lépin-le-Lac ;

Rappelle que l'opération niveau Avant-projet Définitif (APD), a été présentée en séance du conseil communautaire le 20 juin 2024 ;

Explique qu'avec l'appui des cabinets Profils Etudes, la CCLA a lancé une consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de construction d'une voie verte entre la base de loisirs du Sougey et le secteur du Gué des Planches avec liaison jusqu'à la gare de Lépin-le-Lac, le 31 mai 2024, avec une date limite de réception des offres au 27 juin 2024 ;

Dit que 3 entreprises ont remis une offres :

- SPIE BATIGNOLLES/GONIN/GAVEND,
- EIFFAGE/FONTAINE TP,
- SERTPR (Groupe VINCI) ;

Précise que chaque entreprise a remis une offre incluant une variante « Enrobé beige » ;

Présente l'analyse des offres et le tableau final établit après négociation suivant les critères définis dans le règlement de la consultation ;

Propose au conseil communautaire, au regard de l'analyse des offres, de retenir le groupement d'entreprise EIFFAGE/FONTAINE TP pour la réalisation du marché incluant la variante « Enrobé beige », pour un montant de 2 436 499.95€ HT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de retenir l'offre le groupement d'entreprise EIFFAGE/FONTAINE TP pour le marché d'aménagement de construction d'une voie verte entre la base de loisirs du Sougey et le secteur du Gué des Planches avec liaison jusqu'à la gare de Lépin-le-Lac, incluant la variante « Enrobé beige », pour un montant de 2 436 499.95€ HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

